

N° 14
08 Janvier 2019

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 91

Match n° 66218.1 Nantes Pin Sec ES 1 / Nort AC 1 U16 D1 Masculin groupe A du 08.12.2018

Dossier classé.

Dossier n° 115

Match n° 50190.1 Haute Goulaine ES 1 / Nantes Métallo Sports 1 Seniors D1 Masculin groupe C du 16.12.2018

La Commission décide :

- Match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 de Nantes Métallo Sports pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 d'Haute Goulaine ES suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- De mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Métallo Sports

Dossier n° 116

Match n° 50849.1 Nantes St-Pierre 2 / Orvault Sports 3 Seniors D3 Masculin groupe E du 16.12.2018

La Commission décide :

- Match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 de Nantes St-Pierre pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 d'Orvault Sports suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- De mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes St-Pierre

Dossier n° 117

Match n° 57743.2 Nantes Jet FC 1 / Nantes St-Pierre 1 Championnat Football Loisirs groupe H du 21.12.2018

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 3 buts à 0 à l'équipe 1 de Nantes Jet FC pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 de Nantes St-Pierre
- D'imputer une amende de 30 € pour non-retour de la feuille de match au club de Nantes Jet FC

Dossier n° 118

Match n° 60453.1 Nantes Mellinet 2 / Le Cellier Mauves FC Coupe U15 Intersport groupe 5 du 22.12.2018

La Commission décide :

- De confirmer le résultat acquis sur le terrain
- D'imputer les droits de confirmation s'élevant à 50 € à la charge du club du Cellier Mauves FC

Dossier n° 119

Match n° 60620.1 St-Nazaire AF U14 / Ent.St-Lyphard/GJReine 2 Coupe U15 Intersport Groupe 5 du 22.12.2018

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 3 buts à 0 à l'équipe U14 du club de St-Nazaire AF sans profit à l'équipe 2 du club de l'Ent.St-Lyphard/GJReine
- Le droit de réclamation s'élevant à 50 € est mis à la charge du club de St-Nazaire AF déclaré fautif
- D'imputer une amende égale au double du montant des frais de constitution de dossier soit 100 € au club de St-Nazaire AF

Dossier n° 120

Match n° 50588.1 La Baule Le Pouliguen US 3 / St-Lyphard Amicale 1 Seniors D3 Masculins groupe A du 05.01.2018

La Commission décide :

- De confirmer le résultat acquis sur le terrain
- D'imputer les droits de confirmation s'élevant à 50 € à la charge du club de St-Lyphard Amicale

Dossier n° 121

Match n° 50972.1 La Chevrolière Herbadilla 1 / Vieillevigne La Planche 2 Seniors D3 Masculins groupe G du 06.01.2018

La Commission décide :

- De confirmer le résultat acquis sur le terrain
- D'imputer les droits de confirmation s'élevant à 50 € à la charge du club de La Chevrolière Herbadilla

Dossier n° 122

Match n° 66301.1 GJ Ancenis St-Géréon 1 / Oudon Couffé FC 1 U17 D1 Masculin groupe B du 05.01.2019

Dossier en attente de renseignements demandés.

Réserves non confirmées et Observations d'après-match

Rencontres du 23.12.2018

Seniors D3 Masculin

- Soudan US 1 / Abbaretz Saffré FC 2

Seniors D4 Masculin

- Treillières Sympho. 3 / Lavau FC 1

Rencontre du 05.01.2019

U15 D1 Masculin

- La St-André des Eaux 1 / Orvault RC 1

Rencontres du 06.01.2019

Seniors D2 Masculin

- Notre Dame des Landes 1 / La Chapelle AC 2

Seniors D4 Masculin

- Notre Dame des Landes 2 / Héric FC 2

Examen des rencontres non jouées du week-end du 06.01.2019

- **La Commission traite les dossiers des rencontres non jouées du 05.01.2019 suite à la manifestation des gilets jaunes bloquant certaines voiries et décide :**

Match à jouer

Jeunes Masculins :

U17 D2 : Piriac Turballe ESM 1 / Paimboeuf Estuaire 1

U15 D4 : Ent.St-André/Madeleine 2 / GJ St-Père Océane 2

La Commission transmet les dossiers la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins.

Examen des amendes

La Commission décide d'amender les clubs et équipes en infraction avec les dispositions des règlements des championnats régionaux et départementaux

En complément de l'article 26 des règlements des championnats Seniors Masculins, la Commission précise qu'une équipe déclarant un forfait dans les délais J-2 au plus tard est amendée du droit d'engagement et si le forfait est hors ce délai, l'équipe est amendée du double du droit d'engagement

Art.10 des règlements généraux et départementaux du championnat jeunes masculins :

« Dispositions District de Football de Loire-Atlantique : En cas de compétition organisée sous la forme de poules au sein de laquelle un maximum de 4 rencontres par équipe, tout forfait de match lors d'une rencontre entraîne le forfait général de cette équipe lors de la poule ».

Art.5.2.8 du règlement de la Coupe Seniors Futsal Féminin :

« Tout forfait de match lors d'une rencontre entraîne le forfait général de cette équipe lors de la poule ».

Forfaits Généraux

Coupe U15 Intersport

- . Nantes St-Yves 2
- . Nantes Don Bosco 2
- . Missillac FC 1
- . St-Fiacre Côteaux du Vignoble 2
- . La Montagne FC 2
- . GJ St-Julien Divatte 2

Coupe U18 Jean Olivier

- . GJ Vay Le Gavre 1
- . Pornichet ES 2

Coupe Futsal Féminin

- . Bouaye FC 1

Championnat U15 Féminin

- . Rouans ESM 1 suite à ses 3 forfaits : 29.09.2018 – 06.10.2018 – 22.12.2018

Championnat U13

- . Vertou ES du 04.01.2019

Courriel

. St-Pierre de Retz

Pris connaissance. Le secrétariat a rendu réponse.

Divers

- . Prochaine réunion le 24 Janvier 2019 à 18 h 00

Le Président,
Georges Le Glédic



Le Secrétaire
Daniel Moulet

